



CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Vingt-neuvième session

DOCUMENTS OFFICIELS

Mercredi 6 avril 1960,
à 10 h 50

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
<i>Point 21 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Mesures à prendre à la suite des tremblements de terre au Maroc</i>	9
<i>Point 12 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Procédure à suivre pour l'étude de la question de la peine capitale (fin)</i>	11

Président: M. C.W.A. SCHURMANN (Pays-Bas).

Présents:

Les représentants des Etats suivants: Afghanistan, Brésil, Bulgarie, Chili, Chine, Costa Rica, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Japon, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Soudan, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela.

Les observateurs des Etats Membres suivants: Argentine, Australie, Grèce, Haïti, Inde, Maroc, Mexique, Pérou, Philippines, Salvador, Yougoslavie.

Les observateurs des Etats non membres suivants: République fédérale d'Allemagne, Saint-Siège.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation mondiale de la santé.

Le représentant de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

POINT 21 DE L'ORDRE DU JOUR

Mesures à prendre à la suite des tremblements de terre au Maroc (E/L.856)

1. M. PAZHWAQ (Afghanistan) présente le projet de résolution rédigé par l'Afghanistan, le Japon et le Soudan (E/L.856). Il souligne que la catastrophe qui s'est abattue sur le Maroc le 1er mars 1959 ne concerne pas seulement ce pays mais la communauté internationale tout entière. La ville d'Agadir, qui jouait un rôle important dans l'économie marocaine, a été presque entièrement détruite; on compte 15.000 morts, 8.000 blessés, 30.000 sans abris et les dégâts matériels se chiffrent par dizaines de millions de dollars. Avec l'assistance de nombreux pays, le gouvernement et le peuple du jeune Etat marocain ont su faire face aux nombreux problèmes qui se posaient dans l'immédiat. Le Gouvernement marocain doit maintenant reconstruire Agadir et permettre à sa population de reprendre une existence normale. Pour accomplir cette tâche gigantesque, il a besoin d'un complément d'assistance de la communauté internationale. C'est de ce problème que l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées

intéressées doivent s'occuper de toute urgence. En adoptant à l'unanimité le projet de résolution qui lui est soumis, le Conseil donnera une nouvelle preuve de l'esprit de solidarité internationale que tant de pays ont déjà montré en cette occasion.

2. M. MATSUDAIRA (Japon) adresse ses sincères condoléances au gouvernement et au peuple du Maroc. La reconstruction d'Agadir constitue une très lourde tâche pour ce nouvel Etat qui est en train de développer son économie. M. Matsudaira exprime donc l'espoir que le projet de résolution dont il est coauteur sera adopté à l'unanimité.

3. M. SOSA RODRIGUEZ (Venezuela) se félicite de l'initiative qu'ont prise les délégations de l'Afghanistan, du Japon et du Soudan en présentant un projet de résolution aux termes duquel le Conseil invite les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées intéressées à prendre des mesures pour venir en aide au Gouvernement marocain.

4. Il votera pour ce projet qui réaffirme le sentiment de solidarité qui a animé la communauté internationale devant le désastre d'Agadir.

5. M. PHILLIPS (Etats-Unis d'Amérique) déclare que, plus qu'aucun autre organe des Nations Unies, le Conseil se devait d'exprimer sa vive préoccupation devant les tragiques conséquences des tremblements de terre qui ont eu lieu au Maroc. Il félicite donc les délégations de l'Afghanistan, du Japon et du Soudan d'avoir demandé que cette question soit inscrite à l'ordre du jour et d'avoir présenté un projet de résolution qui permettra, à la communauté internationale de manifester concrètement sa solidarité aux victimes de la catastrophe d'Agadir. Pour leur part, les Etats-Unis ont envoyé immédiatement à Agadir, sous forme de vivres, de vêtements, de médicaments, etc., des secours d'urgence d'une valeur de 1.500.000 dollars. Des unités de la marine des Etats-Unis ont participé aux opérations et des organisations privées américaines ont joint leurs efforts à ceux du gouvernement pour venir en aide aux victimes.

6. Pour terminer, M. Phillips déclare qu'il sera très heureux de voter pour le projet de résolution dont le Conseil est saisi.

7. M. MICHALOWSKI (Pologne) déclare que la communauté internationale ne peut pas rester indifférente devant une tragédie comme celle dont Agadir a été le théâtre. La délégation polonaise votera pour le projet de résolution et elle serait heureuse d'être admise à figurer parmi ses auteurs. Afin d'améliorer le texte de ce projet, M. Michalowski propose toutefois d'ajouter au paragraphe 1 les mots "conséquence des" avant les mots "tremblements de terre".

8. M. SHANAHAN (Nouvelle-Zélande) adresse, au nom du gouvernement et du peuple néo-zélandais, ses sincères condoléances au gouvernement et au peuple marocains, ainsi qu'aux familles des sinistrés. Pour en avoir été victime elle-même, la Nouvelle-Zélande

connaît les pertes et les souffrances que causent les tremblements de terre. Elle a été heureuse de constater les manifestations spontanées de sympathie et de solidarité que la tragédie d'Agadir a suscitées dans le monde entier. Une souscription publique organisée en Nouvelle-Zélande a permis de recueillir des fonds importants pour les secours aux sinistrés d'Agadir et le Gouvernement néo-zélandais a mis à la disposition du Gouvernement marocain une somme de 5.000 livres et une grande quantité de couvertures.

9. Un désastre comme celui qui a frappé Agadir concerne la communauté internationale tout entière et, au premier chef, le Conseil économique et social. L'appui sans réserve de la délégation néo-zélandaise est donc acquis au projet de résolution dont le Conseil est saisi.

10. M. HESSELLUND-JENSEN (Danemark) adresse les condoléances de son gouvernement au gouvernement et au peuple marocains. Il exprime l'espoir que le projet de résolution, qui a l'appui de la délégation danoise, permettra d'apporter rapidement de nouveaux secours aux sinistrés d'Agadir. Dans la mesure de ses moyens, le Danemark s'est efforcé de leur venir en aide; des fonds ont été envoyés pour l'achat de vivres et de médicaments, trois avions ont été mis à la disposition du Gouvernement marocain pour le transport des victimes et le personnel de la Croix-Rouge danoise a participé aux opérations de secours.

11. M. DUDLEY (Royaume-Uni) dit qu'il est parfaitement justifié que le Conseil fasse figurer une catastrophe de l'ampleur de celle qui s'est produite à Agadir au premier rang de son ordre du jour. Le Gouvernement du Royaume-Uni est fier de compter au nombre des gouvernements qui ont apporté des secours aux victimes: il a versé une très forte contribution en espèces et affrété des avions pour le transport des fournitures et des réfugiés. Parmi les organisations internationales, le FISE a accompli en la matière une œuvre remarquable. L'ONU et les institutions spécialisées doivent rechercher des moyens concrets de continuer à fournir une aide. Par exemple, le Gouvernement marocain serait peut-être désireux de recevoir, en matière de planification et de levés, une aide du genre de celle que le Programme élargi d'assistance technique peut offrir. Mais il appartient au Gouvernement marocain de décider quelle assistance il désire.

12. La délégation du Royaume-Uni appuiera le projet de résolution dont le Conseil est saisi.

13. M. DE LEQUERICA (Espagne) rappelle l'émotion du peuple espagnol devant la tragédie d'Agadir. Le Gouvernement espagnol s'est, dès le début, joint à ceux qui sont venus au secours du Maroc en fournissant des avions et des navires pour le transport de médicaments et de matériel sanitaire; des souscriptions publiques ont également été organisées en Espagne et au Maroc espagnol. M. de Lequerica donne son entier appui au projet de résolution qui permettra à l'Organisation des Nations Unies d'agir dans un véritable esprit de fraternité internationale. Il signale que les mots qui font l'objet de l'addition proposée par le représentant de la Pologne figurent déjà dans la version espagnole du projet.

14. Mme MIRONOVA (Union des Républiques socialistes soviétiques) adresse, au nom du peuple de l'Union soviétique, ses sincères condoléances au peuple marocain qui vient d'être si cruellement éprouvé. L'Union

soviétique a envoyé immédiatement à Agadir des produits médicaux, des tentes pour abriter les réfugiés et d'autres articles de première nécessité.

15. La délégation de l'Union soviétique votera pour le projet de résolution.

16. M. ORTIZ MARTIN (Costa Rica) appuie le projet de résolution qui témoigne la consternation ressentie dans le monde entier à la nouvelle de la catastrophe d'Agadir et le désir de tous les pays de venir en aide à ses victimes.

17. M. PENTEADO (Brésil) adresse un témoignage de profonde sympathie au peuple et au gouvernement marocains et déclare qu'il votera pour le projet.

18. M. TCHOBANOV (Bulgarie) dit que le peuple et le Gouvernement bulgares ont accueilli avec une profonde émotion la nouvelle du désastre d'Agadir. Après avoir exprimé l'espoir que le projet de résolution dont le Conseil est saisi aidera à soulager les souffrances des victimes et à reconstruire les régions dévastées, il demande que la délégation bulgare soit admise à figurer parmi les auteurs de ce projet.

19. M. SCHWEITZER (Chili) s'associe aux sentiments de sympathie exprimés par les représentants qui l'ont précédé. La population du Chili a elle-même été victime de tremblements de terre et c'est avec une profonde émotion qu'elle se joint au mouvement de solidarité en faveur des victimes d'Agadir.

20. La délégation chilienne donnera sa voix au projet de résolution.

21. M. DUFLOS (France) rappelle que sa délégation a déjà souligné l'importance des secours apportés au Maroc par diverses nations et par des organisations internationales comme le FISE. L'aide immédiate de la France et de nombreux autres pays ont permis de faire beaucoup, mais ce n'est pas assez et il appartient à l'Organisation des Nations Unies de susciter de nouvelles initiatives.

22. C'est pourquoi la France votera pour le projet de résolution proposé.

23. M. MEIJER (Pays-Bas) dit que les Pays-Bas, qui ont eux-mêmes été victimes d'une catastrophe nationale, il y a quelques années, savent combien l'intérêt et l'aide de la communauté internationale sont un précieux réconfort. Plus de 10.000 personnes ont péri à Agadir et le malheur n'est pas réparable. Mais les pays peuvent montrer au Maroc qu'ils partagent ses souffrances et seront avec lui à l'heure de la reconstruction. Dès les premiers jours du drame, les Pays-Bas ont montré leur désir de coopérer en dépêchant sur place une escadre de la marine royale néerlandaise.

24. M. Meijer votera pour le projet de résolution dont l'adoption contribuera certainement, même s'il ne s'agit que d'un apport modeste, à renforcer l'action internationale en faveur de la population marocaine.

25. Le PRESIDENT invite l'observateur de l'Inde à prendre la parole.

26. M. JHA (Inde) désire associer sa délégation aux efforts déployés au Conseil en faveur de l'aide au Maroc. L'Inde, où deux tremblements de terre importants se sont produits au cours des 25 dernières années, comprend les souffrances et les innombrables problèmes que provoquent de telles calamités. C'est pour témoigner de sa profonde affliction devant la

tragédie d'Agadir que le Gouvernement indien a envoyé immédiatement au Maroc des médicaments par avion spécial. Aujourd'hui, elle tient à participer au grand mouvement de solidarité internationale qui apporte la preuve que les grands principes humanitaires inscrits dans la Charte des Nations Unies recueillent l'adhésion unanime de tous les peuples.

27. M. PAZHAWAK (Afghanistan) déclare que les auteurs du projet de résolution acceptent la modification proposée par le représentant de la Pologne ^{1/}.

28. Le PRESIDENT met aux voix le projet de résolution (E/L.856) tel qu'il a été amendé.

A l'unanimité, le projet de résolution amendé est adopté.

29. Le PRESIDENT invite l'observateur du Maroc à prendre la parole.

30. M. BEN ABOUD (Maroc) exprime la reconnaissance de son gouvernement devant la magnifique preuve de fraternité humaine que vient de donner le Conseil économique et social. Il tient à remercier toutes les nations qui ont apporté au Maroc le témoignage de leur sympathie et leur aide matérielle. Il dit aussi la gratitude du peuple marocain pour l'assistance que lui ont fournie sur-le-champ les organisations internationales, et notamment le FISE. Le Maroc est un pays jeune qui a durement ressenti les souffrances causées récemment par des inondations et un empoisonnement alimentaire qui a fait 10.000 victimes. La destruction du grand port et de la grande cité touristique d'Agadir qui s'y est ajoutée a été d'autant plus cruelle. Le peuple marocain s'est immédiatement mis au travail afin de reconstruire Agadir en un ou deux ans. Mais c'est là une tâche gigantesque et il est reconnaissant à tous les pays qui ont bien voulu l'aider et qui ont maintenant placé leur assistance sous le signe de l'Organisation des Nations Unies. Le Maroc n'oubliera jamais le remarquable témoignage de solidarité internationale qui vient de lui être donné et, de son côté, s'efforcera de toujours mettre en pratique les grands principes inscrits dans la Charte.

31. M. HEYWARD (Fonds des Nations Unies pour l'enfance) indique que le Conseil d'administration du FISE a décidé, sur la recommandation de son Directeur général, d'allouer un crédit de 50.000 dollars pour l'envoi au Maroc de fournitures demandées par le gouvernement de ce pays; ces fournitures sont maintenant parvenues à destination. Par l'intermédiaire de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge, le FISE coordonne son action de secours avec celle des sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge qui, avec des associations et groupements religieux, ont déjà envoyé au Maroc des centaines de tonnes de vêtements, de médicaments et de produits alimentaires. A sa dernière session, à la suite d'une discussion d'ordre général concernant la politique à suivre en matière d'assistance dans les cas d'urgence, le Conseil d'administration a décidé que les pays pouvaient, s'ils le désiraient, demander au FISE non seulement des secours d'urgence, mais aussi une assistance destinée à répondre aux besoins à long terme de la période de reconstruction. Le FISE coopère déjà avec le Gouvernement marocain à la réalisation de plusieurs programmes à long terme, notamment un programme de formation d'infirmières, une

vaste campagne de lutte contre le trachome et un programme d'éducation en matière de nutrition.

32. Le Dr COIGNEY (Organisation mondiale de la santé) indique que le Gouvernement marocain a prié l'OMS, le 10 mars 1960, de désigner un spécialiste pour l'aider à mettre sur pied une organisation antiépidémique à Agadir. C'est le Dr MacKenzie, des services de santé du Royaume-Uni, qui a été nommé à ce poste. On redoutait en effet à Agadir des épidémies de typhoïde, de typhus exanthématique, voire de peste. Dans son rapport, le Dr MacKenzie a signalé le danger d'une épidémie de fièvre typhoïde auquel les autorités sanitaires marocaines ont paré en vaccinant la population. Il n'y avait pas à craindre d'épidémie de variole puisque 70 à 80 pour 100 de la population avaient été vaccinés antérieurement, ni de choléra, car cette maladie n'avait jamais été signalée au Maroc; de grandes quantités de DDT ont été utilisées pour les opérations de désinfection; il faut noter d'ailleurs que ni le typhus exanthématique ni la fièvre récurrente n'existent à l'état endémique dans la région. Le Dr MacKenzie a admiré l'excellente organisation des camps de réfugiés installés par l'armée. L'OMS suit de près la situation pour intervenir d'urgence si la nécessité s'en présentait. Elle est prête à apporter, selon ses compétences et en conformité des dispositions de son acte constitutif, l'aide que pourrait lui demander le Gouvernement marocain, sans préjudice de l'assistance à long terme qui pourrait être envisagée.

33. M. HILL (Secrétariat) déclare que le Secrétaire général communiquera au Gouvernement marocain le texte de la résolution qui vient d'être adoptée et se conformera aux directives qui lui sont données dans le paragraphe 6 de ce texte. Par l'intermédiaire de son représentant à Rabat, le Président-Directeur du Bureau de l'assistance technique a déjà offert au Gouvernement marocain une assistance dans le cadre du Programme élargi d'assistance technique, au nom des organisations qui participent à ce programme. Tout porte à croire que cette forme d'aide pourrait être très utile au cours de la période de reconstruction de la ville.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR

Procédure à suivre pour l'étude de la question de la peine capitale (E/L.857) [fin]

34. Le PRESIDENT invite les membres du Conseil à poursuivre l'examen du point 12 de l'ordre du jour et en particulier du projet de résolution présenté par le Chili (E/L.857).

35. En réponse à une question de Mme MIRONOVA (Union des Républiques socialistes soviétiques), M. HILL (Secrétariat) affirme que les consultations prévues au dispositif du projet de résolution n'entraîneront aucune dépense supplémentaire puisque le Comité consultatif spécial d'experts en matière de prévention du crime et de traitement des délinquants doit se réunir de toute manière.

36. M. SCHWEITZER (Chili) précise le texte du dispositif du projet de résolution dont il est l'auteur, en ajoutant après le mot "délinquants" les mots "créé par la résolution 415 (V) de l'Assemblée générale" ^{2/}.

^{1/} Le texte du projet de résolution ainsi modifié a été distribué ultérieurement sous la cote E/L.856/Rev.1.

^{2/} Le texte du projet de résolution ainsi modifié a été distribué ultérieurement sous la cote E/L.857/Rev.1.

37. Le **PRESIDENT** met aux voix le projet de résolution (E/L.857), tel qu'il a été révisé par l'auteur. *A l'unanimité, le projet de résolution révisé est adopté.*

La séance est levée à 12 h 50.